



**Au regard des accusations de dérives sectaires de l'Église ACER,
la Fédération protestante de France affirme son attachement au principe essentiel
de la laïcité qui permet la liberté de conscience.**

A Paris, le 11 septembre 2023

La Fédération protestante de France (FPF) prend connaissance avec inquiétude de témoignages d'anciens fidèles de l'église ACER qualifiant de dérives sectaires certains comportements à leur encontre.

Pratiquer sa religion, ou, dans l'exercice de sa liberté de conscience, changer de religion, ou bien affirmer des convictions athées, est une liberté fondamentale reconnue et garantie par la République. La Fédération protestante de France réaffirme avec fermeté son attachement au principe essentiel de la laïcité qui permet de vivre cette liberté.

A ce titre, la FPF encourage toute personne qui s'estime victime de pratiques portant atteinte à sa liberté de conscience à les signaler auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ([Miviludes](#)), et le cas échéant à porter plainte.

Pour participer à la lutte contre les dérives sectaires, la FPF collabore avec la Miviludes. Cette dernière peut accompagner les victimes de dérives sectaires jusqu'au dépôt de plainte.

L'Église ACER est membre de la Communauté des Églises d'expression africaine en France (CEAF), elle-même membre de la Fédération protestante de France. La FPF n'agit pas directement en première instance sur l'Église locale d'un membre. Son rôle est en revanche d'accompagner les Unions d'Églises membres afin qu'elles soient à même de détecter des dérives de comportements parmi leurs églises et y remédier.

La CEAF a contacté le responsable de l'église ACER afin qu'il soit auditionné par son Conseil. Ce dernier appréciera les suites à donner à cette audition.

Pasteur Christian Krieger,
Président de la Fédération protestante de France